



ARRETE N° 2023 - 528
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
TELETHON 2023
Les Jeudi 30 Novembre 2023
Et Vendredi 1er Décembre 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU l'organisation du TELETHON les Jeudi 30 Novembre 2023 et Vendredi 1er Décembre 2023, à Honfleur,
CONSIDÉRANT que cette manifestation nécessite des aménagements, afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Téléthon 2023 se déroulera, sur les sites de la Ligue de Tennis, Parking du Tennis et Boulodrome, Les Jeudi 30 Novembre 2023 et Vendredi 1er Décembre 2023.

ARTICLE 2 : Afin de permettre la mise en place des différentes animations qui auront lieu pendant cette manifestation, des dispositions seront mises en place de la manière suivante, Parking des TENNIS :

- **Le stationnement sera interdit et réservé sur l'ensemble du parking,**
- **La partie droite du parking sera réservée aux véhicules des participants,**
- **La partie gauche du parking sera réservée aux animations.**

ARTICLE 3 : Deux abris pour les activités danse et planisphère seront montées sur la partie gauche du Parking du Tennis dès le Mercredi 29 Novembre 2023, matin.

ARTICLE 4 : Des blocs béton, pour empêcher le passage vers la partie animation, ainsi que des barrières et panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront posés par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Organisation chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Novembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire : Felipe ALVAREZ

